

Sujet : [INTERNET] Fwd: Re: Fwd: Urgent !!! Dossier installation ICPE - Monaco
Logistique

De : >

Date : 17/06/2022 à 16:01

Pour : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

DE: Mme Aline Quarré-Babe

A l'intention de :

Monsieur le préfet des Alpes Maritimes

Carros 06510

Monsieur Philippe Loos secrétaire général

Madame Barbara Juramie commissaire enquêteur

Direction Départementale de la Protection des Populations

OBJET: dossier installation ICPE Monaco logistique
le 17/06/2022

Bonjour,

Voici quelles sont mes observations et mon questionnement en ce qui concerne cette extension des installations de SAM Monaco Logistique sur le territoire des plans de Carros 06:

1/il s'agit d'une société étrangère dont le siège social est à Monaco et qui entrepose ses déchets à Carros.....quelles sont ses garanties en cas d'incidents?.

2/L'évaluation des risques proposée prend- t-elle en compte:

-les retombées atmosphériques en cas d'incendie ou d'incidents et leurs conséquence en termes de santé public et pollution environnementales ?

-L' augmentation des rotations des camions, donc du trafic routier polluant l'air qui en découle au quotidien?

-Mais surtout, l'observation suivante: sur les 10 installations classées Seveso dans le département, nous passons à 3 établissements classés seuil SEVESO "HAUT risque": la commune de Carros remporte le pompon car elle seule en aurait 2 (avec Primagaz Seveso Haut risque) ...sans compter La Mesta(risque modéré mais

Seveso) un peu plus loin sur Gilette dans la plaine du Var.

Le peu de distance entre ces établissements n'est pas pris en compte, tout comme leur situation au centre d'un tissu industriel et urbain en constante expansion.

Donc: IL Y A UN RISQUE "TRES MAJORE" PAR LA COMBINAISON DES RISQUES

(concentration urbaine+industrielle+artisanale+2 installations SEVESO Haut niveau, en proximité) .

Cette addition de risques pour la population et l'environnement est-elle prise en compte?

3/Les substances entreposées ne sont pas clairement identifiées: ex: Que contiennent les chambres froides?

4/Dans ce rapport, il ne me semble pas avoir vu mentionner: les conditions de surveillance ?, le cahier des charge?, les responsabilités ?, les indemnités en cas d'incidents ?, les assurances....Les zones par-feux identifiées?...

Quand on se souvient des conséquences de l'incendie de l'usine de Lubrizol à Rouen, du fait de négligences, du manque de contrôle de part et d'autres, on est en devoir d'être vigilant.

5/Quelles sont les informations et consignes faites à aux habitants et travailleurs de proximité voir plus (puisque l'avis des maires des communes alentours est sollicité)?.

De mes recherches sur ce sujet j'ai retenu que l'information à la population doit être faite par:

-Le DDRM dossier départemental des Responsabilités Majeures

-Le DICRIM dossier intercommunal établi par le Maire et complété par le plan communal de sauvegarde et de prévention qui définit l'organisation et

LES CONSIGNES EN CAS DE CRISES (acteurs, plan PPI pour le préfet, plan PCS pour le maire)..=>.alerte population, quel système d'alerte mis en place par l'exploitant(ex sirène), info prévention, consignes à la population, information des risques aux locataires et acquéreurs, info spécifiques à tous les riverains tous les 5 ans.....

Peut-être y a-t-il matière à recours si toutes ces procédures ne sont pas mises en place.

Dans le contexte présent, je dois reconnaître que je ne suis pas favorable, voir opposée à l'extension des installations SAM Monaco.

Ou bien faudrait-il envisager de réduire l'urbanisation? Mais, très clairement, les PLU engagés ne vont pas et n'iront pas dans ce sens: la vallée du Var dite "Vallée Verte" est en pleine urbanisation de façon presque logique, irréversible et rapide: c'est cet aspect qu'il faut considérer. Il m'apparaît donc inconséquent de laisser se développer dans ces zones de telles installations à haut risques pour les populations et l'environnement.

Avec l'espoir que ces réflexions et interrogations seront prises en considération et que des réponses solides et responsables seront apportées dans les prises de décisions, je vous adresse mes très cordiales salutations.

Mme Aline Quarré-Babe

